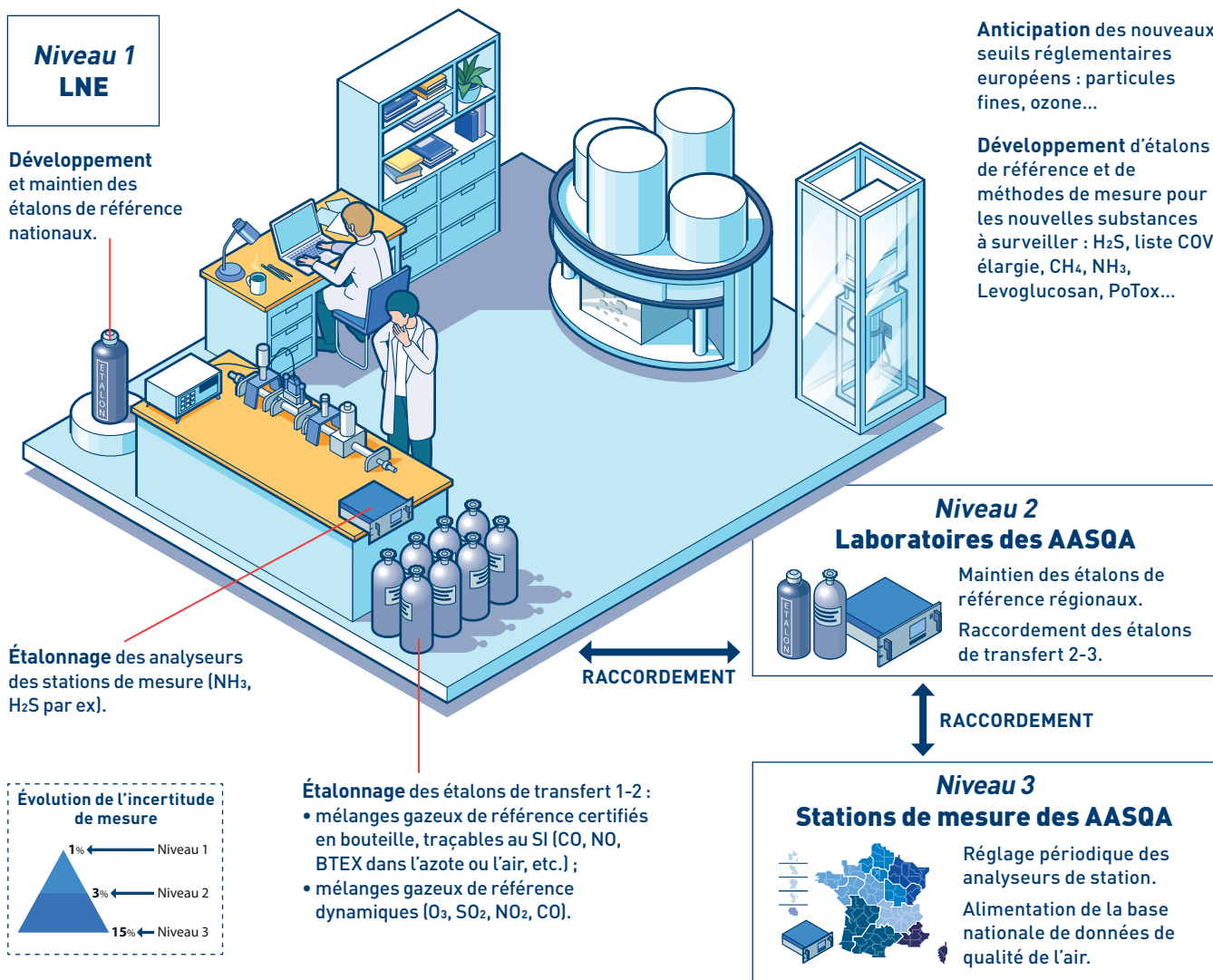


QUALITÉ DE L'AIR : UNE SURVEILLANCE TOUJOURS PLUS EXIGEANTE

Chaque année en Europe, plus de 300 000 décès prématurés sont imputables à la pollution atmosphérique. Pour y remédier, la Commission européenne a révisé ses directives sur la qualité de l'air ambiant. Les États membres sont ainsi engagés à surveiller des seuils abaissés sur leurs territoires, à prendre en compte de nouveaux polluants, et à augmenter le nombre de points de prélèvement dans les zones urbaines. En France, pour mettre à jour le dispositif national, le Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) est à pied d'œuvre. En septembre 2023, ses trois membres ont signé un nouveau partenariat pour les 10 prochaines années : aux côtés de l'IMT Nord-Europe et de l'Ineris, le LNE continuera d'assurer la fiabilité des mesures effectuées par les 18 associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA). Cela en contribuant à une chaîne nationale de traçabilité métrologique rigoureuse.

DES MESURES EXACTES ET TRAÇABLES AU SI



UN DISPOSITIF RÉGULIÈREMENT CONTRÔLÉ



Justesse des étalons et des mesures

Participation à des comparaisons entre laboratoires nationaux de référence nationaux (niveau 1)



Justesse de fonctionnement de la chaîne

Coordination de comparaisons entre le niveau 1 et les stations de mesure des AASQA (niveau 3)



Justesse et reproductibilité des mesures

Coordination de comparaisons entre AASQA (niveaux 2 et 3), moyens mobiles et laboratoires d'analyses



Parallèlement, le LNE participe à la vérification de la conformité technique des appareils de mesure utilisés par les AASQA.